

ANNIVERSAIRE ■ Il y a 50 ans, 12 communes décidaient de s'unir pour former ce qui est aujourd'hui l'Agglo

Radioscopie de la communauté d'agglo

La communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire, mieux connue sous le nom de « l'Agglo », fête cette année ses 50 ans. Mais, à quoi sert-elle au juste ?

Marion Bonnet

marion.bonnet@centrefrance.com

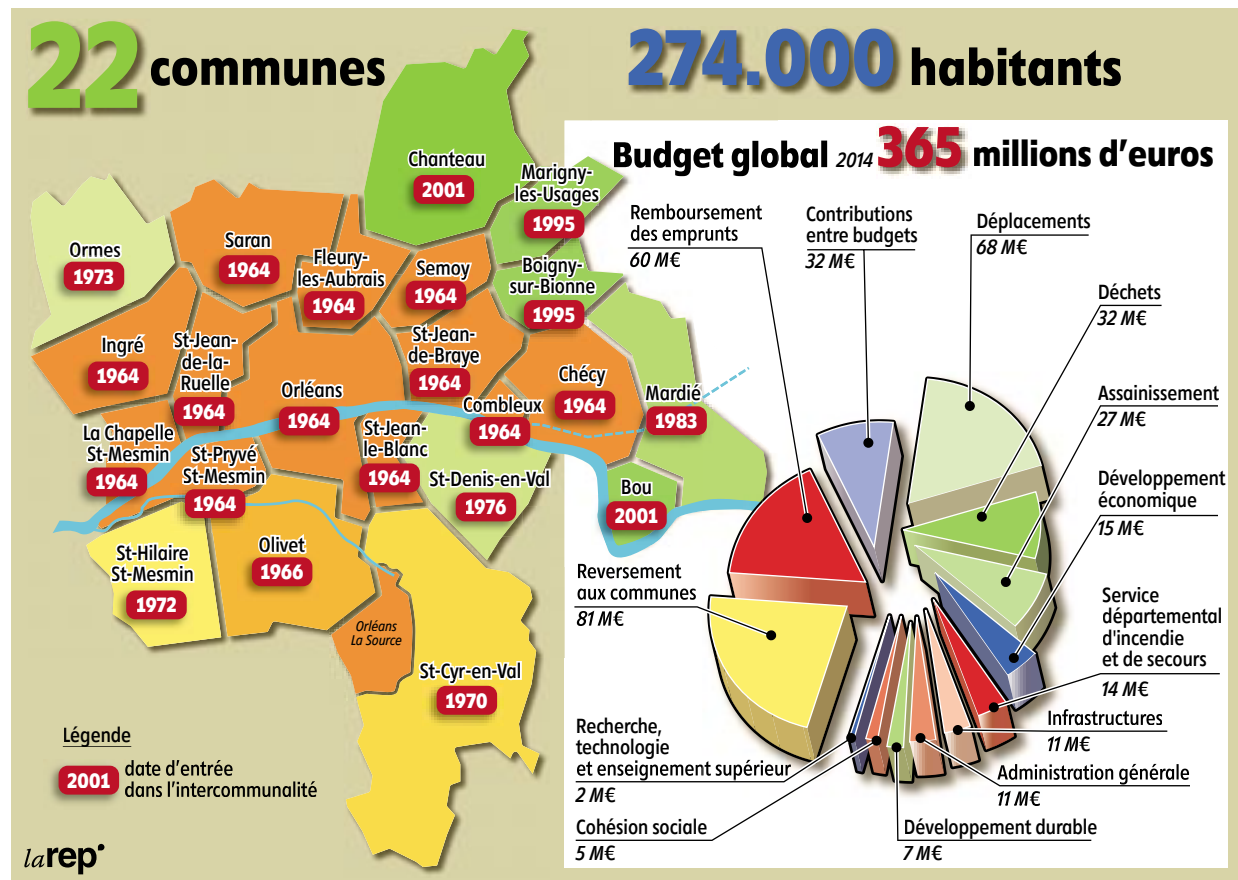
« L'Agglo ». Tous les habitants, ou presque, connaissent ce sigle, qui désigne la communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire. Pourtant, peu savent vraiment à quoi sert cette collectivité et comment son action s'articule avec celles des communes. Explications.

■ **Le périmètre.** L'Agglo réunit à ce jour 22 communes (voir infographie) autour de la ville centre, Orléans.

■ **Les compétences exclusives.** Sur son territoire, elle gère l'assainissement, c'est-à-dire tout ce qui relève du traitement des eaux usées (égouts, stations d'épuration) et pluviales.

Elle s'occupe aussi de la collecte et du tri des ordures ménagères et de tous les déchets produits par les habitants, via les déchetteries ou l'usine de traitement des déchets (Utom) à Saran.

Les bus et trams du réseau TAO, c'est aussi l'Agglo. Enfin, la collecti-



tivité a aussi la main sur le développement économique de son territoire, en gérant les parcs d'activité ou en accompagnant les entreprises et les agriculteurs.

Dans ces quatre domaines, l'Agglo est seule à intervenir.

■ **Les compétences parta-**

gées avec les communes. Toutefois, son champ d'action ne s'arrête pas là. L'Agglo partage aussi des pouvoirs avec chacune des 22 communes qui la composent : comme celui de rénover la voirie par exemple.

La communauté d'agglomération décide pour quelques grands axes à

fort passage, dits d'intérêt communautaire (la RD2020 par exemple), tandis que les communes agissent sur des routes secondaires.

L'aménagement, le développement durable et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont également des domaines partagés.

■ **Le budget.** Pour mener à bien ces actions, l'intercommunalité a bénéficié, en 2014, d'un budget de 365 millions d'euros, dont 192 millions ont été consacrés à financer des projets nouveaux, comme la construction de pistes cyclables ou la mise en accessibilité des arrêts de bus par exemple.

Ce budget provient des impôts, payés par les entreprises et les ménages, de contributions de l'État et d'autres collectivités, des prestations payées par les usagers (type abonnements de transports), mais aussi du recours à l'emprunt.

■ **La gouvernance.** Les projets sont votés en conseil de communauté, qui réunit 95 élus des 22 communes. Mais, avant d'arriver devant cette assemblée, ils sont présentés dans les différentes commissions d'élus et à la conférence des maires, en particulier pour les dossiers politiques ou stratégiques. Cette instance se réunit tous les mois. Chaque maire y possède une voix. Elle n'est que consultative.

Tout comme le conseil de développement, composé de 36 personnalités qualifiées du monde économique et social, de la vie associative ou de la société civile, de gauche comme de droite. Ces « experts » ou ces « sages », donnent leur avis sur la vision stratégique de l'Agglo.

Alors, lisible l'Agglo ? « Ça commence », estime Charles-Éric Lemaignan, son président depuis 2001, pour qui le domaine d'action le plus « identifié » est celui des transports. ■

■ QUELQUES PROJETS PHARES



LE PONT DE L'EUROPE

Il est l'œuvre de l'architecte Santiago Calatrava et a été construit en 1998 et 2000.



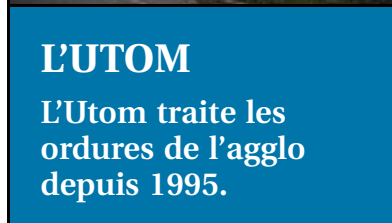
LES 2 LIGNES DE TRAM

L'agglomération est l'une des seules de cette taille à avoir deux lignes de tramway.



LE CANAL ET LES QUAIS DE LOIRE

Les quais de Loire à Orléans ont été réaménagés par la communauté d'agglomération.



L'UTOM

L'Utom traite les ordures de l'agglo depuis 1995.

HISTOIRE ■ De 12 à 22 communes en cinquante ans

50 ans d'un mariage de raison

Au commencement était le SIVOM, le « syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération orléanaise ».

Le 27 novembre 1964, sur une terre loirétaine historiquement peu encline à créer des intercommunalités, 12 communes autour d'Orléans décident de s'unir pour gérer, ensemble, la collecte des ordures ménagères.

« Elles s'étaient rendu compte que certains services étaient plus efficaces à plusieurs », note Jean-Pierre Sueur (PS), sénateur du Loiret et ancien maire d'Orléans. Comme la gestion des déchets, comme, aussi, l'assainissement et la lutte contre l'incendie, qui sont les trois compétences initiales du SIVOM.

Au fil des ans, le syndicat intercommunal gagne de nouveaux champs d'action. À la fin des années 1990, il compte 18 vocations (dont les transports et l'aménagement) et 20 communes membres. Il est présidé par les maires

d'Orléans successifs, jusqu'à Jean-Pierre Sueur.

« Il a fallu plaider longuement »

Élu en 1989, le socialiste décide de transformer le SIVOM en communauté de communes. Une forme d'intercommunalité qu'il occupait la fonction de secrétaire d'État chargé des collectivités territoriales.

« Il a fallu plaider longuement, en faveur de ce changement, se souvient Jean-Pierre Sueur. J'avais de vives oppositions, à Saran, notamment, avec Michel Guérin, et à Saint-Jean-le-Blanc, avec Antoine Carré. »

Le 1^{er} janvier 1999, la communauté de communes de l'agglomération orléanaise (CCAO) naît donc officiellement.

Principale évolution : la collectivité s'occupera désormais de développement économique et d'habitat. Elle recevra également plus d'argent de l'État (sous la forme

d'une dotation globale de fonctionnement), ainsi que le produit de l'impôt économique (l'ancienne taxe professionnelle, plus perçu par les communes).

Ce changement marque le passage d'une « intercommunalité de gestion » à une « intercommunalité de projet ». Encore renforcée par la création, le 1^{er} janvier 2002, de la communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire, surnommée, plus tard, l'Agglo. ■

■ NOMS

Ce nom, « l'Agglo », Jean-Pierre Sueur ne l'aime pas du tout. Il y voit de l'« anti-marketing » et lui préfère « communauté d'agglomération Orléans - Val de Loire », comme cela a été voté en 2002. Les autres noms proposés étaient alors : « Orléans Val d'avenir », qui n'a recueilli que six voix, et « Grand Orléans », qui n'en a recueilli aucune.

50 ans d'intercommunalité

dossier

INTERVIEW ■ Les réponses de Charles-Éric Lemaigen, président UMP de la collectivité depuis 2001

« À l'Agglo, tout se gère au consensus »

Il se pose en chantre du consensus. Mais ça n'empêche pas le président de l'Agglo d'avoir des avis bien tranchés. Et de les assumer. Charles-Éric Lemaigen fait le point sur sa collectivité.

Matthieu Perrinaud
matthieu.perrinaud@centrefrance.com

■ **Comment concevez-vous votre rôle de président de l'Agglo ?** Le mode de management d'une agglo et d'une ville, ce n'est pas du tout la même chose. Le maire, dans une commune de plus de 3.500 habitants, c'est le chef. Il a été élu sur son nom. Si jamais un adjoint râle, il lui retire sa délégation, il lui met un coup sur la tête, et il se tait. À l'agglomération, je n'ai aucun pouvoir hiérarchique sur aucun des maires. Donc tout se gère au consensus.

■ **Lors du débat sur le projet d'Agglo, plusieurs maires se sont inquiétés de l'avenir de la collectivité. Quelle est votre position ?** Ce que je pense, pas comme président de l'Agglo, mais personnellement, c'est qu'à terme, la carte territoriale du pays va changer. Chacun a sa sensibilité, moi, je suis girondin. Je n'ai ja-

mais changé sur ce point. Je crois et je partage l'avis initial du gouvernement, de simplifier le pays, sur la base des régions et des intercommunalités. À terme ce sera ça.

Il faut se demander quelles sont les compétences de proximité essentielles pour nos concitoyens, et quel impôt il convient de confier aux communes pour les gérer. C'est vrai pour les petites communes, mais aussi pour les quartiers des grandes villes. Les conseils de quartier n'ont-ils pas un rôle du même type que celui qu'exercent les maires aujourd'hui ?

■ **Vous parlez de consensus. Avec le recul, est-ce un bon calcul d'avoir privé l'opposition de vice-présidence ?** Écoutez, ça a été une décision collective de la majorité. Le contexte, il est double. D'abord, le mode de scrutin rapproche le mode de fonctionnement des communes, et dans les communes, à ma connaissance, il n'y a pas d'adjoints issus de l'opposition. Deuxième élément, la loi diminuait le nombre de vice-présidents. Avant, on avait 25 vice-prési-



ÉLU. Charles-Éric Lemaigen, président UMP de l'Agglo.

dents, donc toutes les communes étaient représentées. Là, on, passe à 15. Mais très honnêtement, parmi les 25 vice-présidents qu'on avait dans la précédente mandature,

certaines avaient plus un rôle théorique que réel. On verra bien, peut-être que ça évoluera au cours de la mandature, je ne ferme la porte à rien.

Mais dans la réalité des

faits, tout se passe comme avant. Et puis il faut être clair : au temps de Jean-Pierre Sueur, comme pendant mes deux premiers mandats, on avait un « comité de l'exécutif », une structure informelle, dans lequel quelques élus de la majorité proposent les décisions principales qui seront débattues. C'est toujours le cas.

■ **En 2001, vous avez été le premier président de l'intercommunalité à n'être pas maire de la ville centre, à Orléans. Pourquoi ?** Ça s'est passé comme ça. En 2001, il y a eu un accord entre Serge Grouard et moi. À l'époque, on était concurrent pour mener la liste aux municipales, mais on avait décidé cela avant. Je trouve qu'on a bien fait. Je pense que j'ai plutôt le tempérament pour gérer une agglomération, et Serge a plutôt le tempérament pour gérer une ville. Les gens qui voulaient absolument me faire me chamailler avec lui, en disant que j'aurais préféré la ville à l'Agglo, ont tout faux.

■ **Vous souhaitez que Donnelly, Ardon et Gidy entrent dans l'Agglo. Ces communes**

ne veulent pas en entendre parler. Allez-vous insister ?

Je ne veux surtout pas bloquer les choses, et je n'ai aucune volonté de bouffer quiconque. Je cherche simplement le périmètre pertinent pour l'exercice des politiques communautaires. Et particulièrement la politique économique. Quand il y a des communes, qui ont des zones complètement imbriquées avec l'agglomération, je dis qu'il ne serait pas absurde qu'elles y soient. Je pense qu'il faut qu'on rebatte les cartes.

■ **Comment voyez-vous votre avenir personnel ? Toujours à la tête de la communauté urbaine, quand elle sera créée en 2017 ?** D'abord, 2017, ce n'est pas demain. Pour l'instant, j'ai une fonction que j'adore dans ce contexte de réformes, c'est président de l'ADCF (lire par ailleurs). J'ai deux passions, c'est la Région et l'interco. Je vis mes deux passions (il est aussi conseiller régional, ndlr), et c'est très bien comme ça.

■ **Est-ce à dire que les législatives, on ne vous y prendra plus ?** Je n'ai jamais dit ça. On verra bien si vous m'y reprenez ou pas. ■

EN BREF

Exposition

L'exposition « 1964-2014 : 50 ans d'intercommunalité », se tient sur les quais de Loire d'Orléans, jusqu'au 31 janvier 2015. Elle deviendra itinérante, à partir du 15 janvier, et sera installée dans les différentes communes de l'Agglo.

ADCF

C'est l'Assemblée des communautés de France, qui fédère l'ensemble des présidents de communautés, urbaines, d'agglomération ou de communes. Charles-Éric Lemaigen a été élu à sa tête le 8 octobre.

Davantage de démocratie dans l'élection des conseillers

Depuis mars 2014, dans les communes de plus de 1.000 habitants, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, par fléchage, dans le cadre des élections municipales. Avec une double conséquence, selon le président de l'Agglo. « D'abord, le conseiller est moins dépendant

de sa commune. Ensuite il y a l'élection à la proportionnelle, l'opposition est donc représentée. Notre fonctionnement a ainsi tendance à se rapprocher des conseils municipaux. » Enfin, la liste des prétendants est composée alternativement de candidats de chaque sexe, principe de parité oblige.

OPPOSITION ■ La gauche déplore la nouvelle concentration des pouvoirs

Le discours d'un côté, la méthode de l'autre ?

Pour la gauche orléanaise, c'était de toute évidence mieux avant. Associée jusqu'au printemps à la gouvernance de la communauté d'agglomération, l'opposition en a depuis été écartée, privée de toute vice-présidence.

Un semestre et quelques vagues plus tard, ses hommes sont toujours à l'amer. « C'est un peu secitaire de dire : huit ou neuf maires n'ont pas le droit de prendre de responsabilités », juge David Thiberge. « Comme si on n'était pas dans l'agglo... » Le maire PS de Saint-Jean-de-Braye est « attristé » que l'Agglo prenne « une mauvaise tournure. Il n'y a plus de confiance à l'échelle du territoire. Et on perd en efficacité. » « J'ai l'impression d'un rouleau compresseur qui nous éloigne de l'intérêt



DÉMARCHE. « On n'est pas dans une opposition de principe », assure Christophe Chaillou, le maire PS de St-Jean-de-la-Ruelle.

général », déplore Jean-Vincent Valliès, son alter ego de Chécy ; socialiste, lui aussi. « L'intercommunalité est au service des communes, rappelle Christophe Chaillou

(Saint-Jean-de-la-Ruelle), autre voix qui porte à gauche. On doit donc travailler ensemble. » Retrouver le temps du consensus perdu ? « Le directeur général des services et le di-

recteur du cabinet du président sont aussi ceux du maire d'Orléans », pointe David Thiberge. La main de Serge Grouard serait-elle donc partout ?

La commune nouvelle

« On a un vrai problème d'identité et de construction collective », résume Jean-Vincent Valliès. « On n'a même pas débattu des avantages et des inconvénients de la communauté urbaine... » Pour autant, insiste Christophe Chaillou, « on n'est pas dans une opposition de principe ». « Mais là, grince David Thiberge, on dé-

couvre les projets au dernier moment... »

Quoiqu'effacés du projet d'agglo pour la mandature, la « commune nouvelle » et l'« entité unique » ont marqué les esprits. Braqué. Parce que tombés tout droit du ciel majoritaire. Mais ils pourraient bien revenir. Charles-Éric Lemaigen et Serge Grouard sont convaincus de leur nécessité. Jean-Pierre Sueur également ; mais l'ancien maire d'Orléans, sénateur PS, ne comprend l'intérêt de la commune nouvelle que « dans le monde rural ». ■

Pascal Bourgeois



« Il n'y a plus de confiance à l'échelle du territoire. »

DAVID THIBERGE Maire socialiste de Saint-Jean-de-Braye.

CONTACTS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE. 5, place 6 juin 1944. Ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures, sans interruption. 02.38.78.75.75 et contact@agglo-orleans.fr. Site de la collectivité : www.agglo-orleans.fr.

SERVICE QUALITÉ DÉCHETS. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures. 02.38.56.90.00 et qualitedechets@agglo-orleans.fr

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT. Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures. 02.38.78.49.49 et infos.assainissement@agglo-orleans.fr

En cas d'urgence : - 02.45.77.00.01 (24h/24) pour les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Saint-Denis-Val et Saint-Jean-le-blanc. - 09.69.32.35.29 (24h/24) pour la commune d'Ormes.

- 06.20.77.81.59 pour les 11 autres communes de l'Agglo en dehors des horaires d'accueil téléphonique.

SERVICE ACTION ÉCONOMIQUE. eco@agglo-orleans.fr.